



L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

L'ensemble judiciaire

Rue de l'Ancien Palais de Justice

En guise d'introduction

En 1838, face à des locaux inadaptés, le sous-préfet du Var installe le tribunal dans une maison louée rue Fontneuve. Devant les besoins croissants, le terrain (anciens pâturages) de Mme Theas Vve l'Escarène est acheté par le département le 8 juin 1840. L'Architecte départemental M. Lantoin mène le projet d'un palais de justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie. Le projet est mené de 1841 à 1843 (exécuté par les frères Laugier) mais subit des retards car le terrain, peu stable s'écroule. La prison et la gendarmerie encadrent le bâtiment du palais de justice et la juridiction grasseoise s'y installe le 1^{er} octobre 1845. Le premier palais de justice compte 5 magistrats et un greffier. Il abrite un tribunal de commerce et civil.

Quelques dates

- 1840** L'ensemble judiciaire de Grasse fût implanté sur d'anciens champs de pâturage racheté en 1840 à Mme Théas.
- 1841-1845** Construction de la caserne, du Palais de justice et de la Maison d'arrêt sur un plan de l'architecte départemental M. Lantoin.
- 1908-1909** Travaux de rénovation de la prison et du palais de justice.
- 1920** Installation de l'électricité
- 1926-1930** Le tribunal est inoccupé, la justice est rendue à Nice.
Réinstallation des magistrats en 1930.
- Vers 1960** La gendarmerie est transférée dans l'ancienne caserne des Chasseurs alpins.
- 1966** Le palais de justice est surélevé d'un étage
- 1992** Fermeture de la maison d'arrêt
- 1999** Fermeture du Palais de justice



Un lieu à découvrir

Le palais de Justice

Ce bâtiment au centre de l'ensemble judiciaire, est le plus monumental des trois. Construit en pierre calcaire de Roquevignon, il a une façade néoclassique. Le premier bâtiment était composé de 2 niveaux avec un large rez-de-chaussée, une entrée monumentale et un escalier éclairé par 32 tuiles de verre (aujourd'hui disparu) qui menait aux salles d'audience.

Restauré en 1909, modernisé en 1920, la plus grande modification intervient en 1938. On construit une salle annexe au-dessus du bâtiment primitif suite à un manque de place.

On aménage au premier étage, la salle des pas perdus avec ses larges baies. Les salles d'audience et de greffe sont encore visibles à cet étage.

A partir de 1926, le tribunal est inoccupé, la juridiction est déplacée à Nice. Le tribunal ouvre à nouveau ses portes à Grasse en 1930.

En 1966, le palais fut surélevé par l'architecte J. Bouchet et le parquet et l'instruction furent installés au dernier étage. A cette période, le bâtiment est doté de dalles de verre de l'artiste Boursier-Mougenot.

En 1987, les juridictions sont éparpillées sur 5 sites, le palais est trop petit.

En 1999, le tribunal de Grasse est transféré dans la nouvelle cité judiciaire.

La prison

Auparavant située dans la Tour et l'évêché (local loué à la ville), la prison fût construite sur un terrain instable, un glissement de terrain retarde sa livraison (1845). Ce bâtiment présente une organisation normalisée par des traités sur les prisons. L'organisation intérieure répond à l'une des ailes du « Plan Philadelphie » avec des coursives métalliques aux étages desservant les cellules et un plan central évidé. La cour extérieure est rejetée au fond du bâtiment. La prison était la dernière construction de la voie sans issue. Elle est fermée en 1992, suite à la construction d'une prison plus moderne et plus adaptée au nombre de condamnés.

La gendarmerie

La lieutenance de gendarmerie est installée un temps dans l'hôtel Ponteves. La nouvelle caserne répond mieux aux besoins ; le bâtiment principal, façade classique, comprend bureaux et cellules. A l'arrière, une cour donnait un accès direct et facile sur la rue. Au rez-de-chaussée, étaient installées les écuries et au-dessus, le casernement et les logements des gendarmes. La gendarmerie est transférée vers 1960 dans des locaux plus adaptés.